

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PHARMACIEN EN SDS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Unité d'enseignement pharmacien en SDS

Objectifs pédagogiques:

Connaître les spécificités administratives et opérationnelles pharmaceutiques dans le contexte de la sécurité civile.

Donner les outils spécifiques aux pharmaciens exerçant au sein de la pharmacie à usage intérieur des services départementaux d'incendie et de secours afin qu'ils puissent réaliser l'ensemble de leurs missions selon les bonnes pratiques et en accord avec la législation spécifique en vigueur.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Modalités: 3 jours en FOAD

1 semaine de présentiel sur le pôle pédagogique de l'ENSOSP

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

La formation est accessible aux sapeurs-pompiers professionnels, contractuels et volontaires aptes médicalement aux fonctions de sapeurs-pompiers membre d'une SDS. La formation est accessible à un stagiaire porteur d'un handicap temporaire tant dans l'accessibilité aux locaux qu'aux enseignements

**Public concerné:**

Pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires

**Prérequis:**

- diplôme de Docteur en Pharmacie
- ou attestation de présence en troisième cycle d'études pharmaceutiques (de la 6ème à la dixième année en fonction de la spécialité).
- Unité d'enseignement officier SPV en sous-direction santé (F-SAN-FI-OFF-SDS)
- Attestation du DDSIS sur la compréhension de l'emploi d'équipier SUAP ainsi que sur l'acculturation local du milieu SP comprenant les contraintes liés au métier de SP (Port de l'ARI, désincarcération, lot de sauvetage, échelle, caisson à feu,...)

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

Modules en FOAD en pré-requis du présentiel validés par des MSP ainsi que des questions/réponses.

Partie présentiel validée pas des ateliers pédagogiques personnalisés individuels.

Le stagiaire devra rédiger une réponse pharmaceutique opérationnelle et l'exposer devant un jury d'experts.

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les enseignements sont assurés par des intervenants répondant aux qualifications professionnelles

et aux formations universitaires requises par l'ENSOSP.

Les enseignants proposés par le directeur de l'ENSOSP sont des conférenciers, membres ou non du service de santé et de secours médical, choisis en raison de leurs compétences reconnues sur les plans universitaire ou professionnel.

**Compétences visées:**

Être à même de travailler à la pharmacie à usage intérieur du service départemental d'incendie et de secours de son département en tant qu'adjoint ou en remplacement du pharmacien gérant.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

e-learning et présentiel sous forme d'APP.

**Modalités administratives:**

- Certificat médical à jour (format ENSOSP)
- fiche financière
- arrêté de recrutement de SPV
- diplôme de docteur en pharmacie ou attestation de présence en troisième cycle d'études pharmaceutiques
- attestations du DDSIS (déjà mentionnées)

**Tarifs:**

Tarif de formation : Se référer à la dernière grille tarifaire téléchargeable sur la page d'accueil du logiciel FORMALTIS.

Demande de dispense : se reporter à la tarification en vigueur.

1785 euros en 2026.

**Contact et inscription:**

Contact : forsta@ensosp.fr

Inscription : via le pro-logiciel FORMALTIS